



OFFRE D'EMPLOI – UN(E) ÉDUCATEUR(TRICE) DE JEUNES ENFANTS OU AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (H/F)

VOS MISSIONS	PROFIL RECHERCHE
Sous l'autorité de la Directrice de la structure, l'Éducateur(trice) de Jeunes Enfants intervient sur trois axes majeurs : • Accompagnement et soins de l'enfant : Garantir la qualité de l'accueil, assurer la sécurité physique et affective de l'enfant, observer l'enfant pour répondre à ses besoins spécifiques et concevoir des activités d'éveil innovantes en lien avec l'équipe et des intervenants extérieurs. • Co-construction avec les familles : Assurer un lien de confiance permanent avec les parents et les accompagner dans leur fonction parentale. • Impulsion pédagogique et animation d'équipe : Être le garant du projet éducatif et des valeurs communes ; accompagner et valoriser les projets des agents ; veiller à la cohérence et à l'harmonie du travail en équipe autour de l'enfant. • Gestion logistique courante : Planifier l'achat des matériels pédagogiques et des jeux, tout en veillant à la bonne tenue de l'environnement quotidien de la structure.	• Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE) obligatoire. • Maîtrise des concepts clés du développement de l'enfant et des dynamiques de groupe. • Aptitude confirmée au travail en équipe, sens de l'écoute, de la diplomatie et de la communication. • Force de proposition, créativité pédagogique et sens de l'organisation. • Qualités relationnelles affirmées tant avec les professionnels qu'avec les familles. • Sens du service public et discrétion professionnelle

CANDIDATURES	INFORMATIONS PRATIQUES
À l'attention de M. le Maire Rue du Général de Gaulle, BP 39 - 25120 MAICHE 📧 ressources.humaines@mairie-maiche.fr	Lieu d'affectation : Crèche les frimousses Temps de travail : 24h50/semaine horaires : <i>lundi</i> : 11h15 – 17h30 <i>mercredi</i> 07h30 – 13h00 / 14h00 17h15 <i>jeudi</i> : 07h00-11h30 / 12h30-17h30 Poste à pourvoir : à partir du 21/09/2026, CDD 5 mois Grade : Educatrice de jeunes enfants – Auxiliaire de puériculture Motif du recrutement : Remplacement d'un congé maternité